

Les Professions de soins

Infirmier(e) anesthésiste

L'infirmier anesthésiste (IADE) réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie, de réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur. Il est le collaborateur du médecin anesthésiste dans les blocs opératoires et obstétricaux et travaille sous sa responsabilité. Il participe à la sécurité des soins lors des interventions chirurgicales notamment pour contrôler le matériel d'anesthésie. L'IADE est aussi le collaborateur du médecin dans la prise en charge des patients en état grave et de leur transport en intro ou extra hospitalier

Exercice

« L'infirmier anesthésiste diplômé d'état et l'infirmier en cours de préparation à ce diplôme sont seuls habilités, à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment, à participer à l'application des techniques suivantes après que le médecin a examiné le patient et a posé l'indication anesthésique :

- Anesthésie générale ;
- Anesthésie locorégionale et réinjections dans le cas où un dispositif a été mis en place par un médecin ;
- Réanimation per-opératoire ».

L'infirmier anesthésiste exerce ses fonctions dans les établissements de santé publics ou privés : blocs opératoires, salles de surveillance post interventionnelle.

Formation

Les conditions d'accès à la formation

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, les candidats doivent :

- être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique ;
- justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1er janvier de l'année du concours ;
- avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Les épreuves d'admission à la formation

Elles comprennent :

- **Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** de deux heures permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à l'épreuve une note supérieure ou égale à la moyenne.

- **Une épreuve orale d'admission**

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats.

Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'autorisation de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues aux épreuves de sélection soit égal ou supérieur à la moyenne.

L'aide financière

La promotion professionnelle peut être accordée par l'établissement hospitalier dont relève le candidat.

Les études

Elles sont d'une durée de 24 mois organisées en quatre semestres universitaires à temps plein. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques et des enseignements pratiques, répartis en unités d'enseignement.

Carrière

Après une formation en école de cadres, l'infirmier(e) anesthésiste pourra accéder à des fonctions d'encadrement dans les filières soins ou enseignement.

Textes de références

→ *Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste.*

Centres de formation

École d'infirmiers anesthésistes Houphouët Boigny

416, chemin de la Madrague Ville

13015 Marseille

Téléphone : 04-91-38-14-61

<http://fr.ap-hm.fr/site/eia>

École d'infirmiers anesthésistes Institut de Formation en Soins Infirmiers Centre Hospitalier Régional Pasteur

14 avenue Banco

06300 Nice

Téléphone : 04-92-03-81-23

<http://www.chu-nice.fr/enseignement/vos-etablisements/infirmier-anesthesiste>